



## Abus rupture conventionnelle

Par **Lienardromy**, le **23/03/2021 à 16:14**

Bonjour, ma responsable en qui j'avais confiance, m'as faite signer une lettre blanche en me disant que la comptable n'avais pas eu le temps de la remplir mais que c'était pour la rupture donc il fallait que je signe pour m'éviter de revenir. Sauf que lorsque je lui ai demander le double de cette fameuse lettre quelque jours après, elle m'as dis que cette lettre n'existait pas... que puis-je faire? Car je ne sais pas ce qu'elle compte faire avec du coup et j'ai peur

merci

Par **P.M.**, le **23/03/2021 à 16:17**

Bonjour,

Franchement, je ne pensais pas que l'on puisse encore se laisser abuser de cette manière...

Peut-être qu'elle n'en fera rien, peut-être qu'elle la transformera en lettre de démission, que sais-je encore...

Par **Prana67**, le **23/03/2021 à 17:49**

Bonjour,

JAMAIS faire confiance à quelqu'un avec qui on a des intérêts divergents !!

Prévenez vos représentants du personnel si vous en avez. Prévenez aussi l'inspection du travail qui doit valider la rupture conventionnelle. Mais comme le dit PM votre rh peut aussi faire un courrier de démission avec votre signature.

En tout cas n'attendez pas de voir ce qui va se passer, prenez les devants.

Par **P.M.**, le **23/03/2021 à 17:55**

En principe, il n'y a pas de crainte que ce soit une rupture conventionnelle puisqu'elle est

rédigée sur un document CERFA mais tout est possible autrement...

Par **juri47**, le **23/03/2021** à **18:15**

Le dépôt d'une main courante peut-il se faire dans ce cas la ?  
Ou cela ne sert a rien ?

Par **P.M.**, le **23/03/2021** à **18:39**

La main courante ne peut servir que pour prendre date mais le salarié pourrait tout aussi bien envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur ou à sa responsable à son adresse professionnelle comme quoi il lui a fait confiance en signant un papier à lettre en blanc et qu'il vous conteste tout abus qui pourrait en être fait...

Par **Prana67**, le **24/03/2021** à **12:39**

Je me suis fié au titre, mais c'est vrai qu'on ne sait pas si la rupture a été signée et donc les documents remplis.

Par **P.M.**, le **24/03/2021** à **12:54**

Bonjour,

Il est vraisemblable que le document de rupture conventionnelle n'a pas été rempli :

[quote]

ma responsable en qui j'avais confiance, m'a fait signer une lettre blanche en me disant que la comptable n'avait pas eu le temps de la remplir mais que c'était pour la rupture donc il fallait que je signe pour m'éviter de revenir.

[/quote]